

QUESTION ÉCRITE E-3959/06
posée par Patrick Louis (IND/DEM)
à la Commission

Objet: Liberté religieuse en Chine populaire

L'ensemble des observateurs et des associations de défense des droits de l'homme s'accorde pour dénoncer les violations systématiques par le gouvernement de Chine populaire de la liberté de conscience et de religion du peuple chinois. Les Églises chrétiennes, et en particulier l'Église catholique romaine chinoise, font l'objet de la part des autorités officielles de persécutions constantes, qui vont de la simple humiliation à l'emprisonnement en passant par la torture.

Quinze jours avant la venue de la délégation chinoise au Parlement européen, la Commission peut-elle indiquer ce qu'elle a entrepris et ce qu'elle compte entreprendre, dans le cadre des relations UE-Chine, tant au niveau politique qu'économique, pour défendre la liberté religieuse en Chine?